

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

avril 2013
n° 145

L'EXTENSION de ROLAND-GARROS VA-T-ELLE SE FAIRE à PARIS ?

Recours réussi, contre-projet contestable

Aujourd'hui, la lutte se poursuit contre l'extension de Roland-Garros. Après une concertation simulacre de deux mois en décembre 2011 et en janvier 2012, deux associations de Boulogne ont attaqué la décision du Conseil de Paris de signer une Concession d'Occupation du Domaine Public de 99 ans avec la Fédération Française de Tennis pour son projet d'extension.

Le 28 février dernier, le Tribunal Administratif a annulé la délibération du Conseil de Paris. Ce jugement est une grande victoire pour les associations face à ce mépris des règles d'urbanisme protégeant le Bois et les Serres. Les attendus du jugement, que vous pourrez lire en page 10, sont tellement sévères que tous les espoirs sont permis de voir ce projet bloqué.



Cependant, tout en menant ce combat victorieux pour la défense des Serres et du Jardin botanique, ces deux associations font tout pour repousser les nuisances de Roland-Garros au nord du site, vers le Bois.

Pour ne pas être contre tout et dans un esprit de conciliation, disent-elles, elles proposent un contre-projet. Il consisterait à couvrir 7 000 m² de l'A13 pour y installer des courts de tennis, en privatisant du même coup une partie de l'avenue de la porte d'Auteuil, soit 4 500 m² de voie publique, et en empiétant sur le Bois.

Nous tenons à rappeler que nous avons combattu un projet de même nature en 2002 lors de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012. Nous n'avons pas modifié notre point de vue avec ce nouveau projet. Nous avons toujours plaidé pour le départ de Roland-Garros hors de Paris, en cas d'extension.

Ce contre-projet, largement diffusé auprès des médias, affaiblit notre opposition à toute extension de Roland-Garros sur place. Les tribunaux et les avocats de la FFT sauront s'en servir. De plus, le risque est grand que la FFT, si elle s'installait sur l'A13, annexe la butte Mortemart dans le Bois pour gagner les hectares supplémentaires qui lui manquent. En effet, ce contre-projet se limite aussi à 13 hectares comme le projet de la FFT au lieu des 25 hectares nécessaires à terme.

Nous voulons écarter le risque d'une extension supplémentaire du stade dans le Bois. Agréée pour la défense de l'environnement par la Préfecture, XVI^e DEMAIN défend les textes d'urbanisme protégeant le Bois, les Serres et le Jardin Botanique. L'avenir d'un grand Roland-Garros de 25 hectares ne peut se trouver que dans le Grand Paris, au grand dam du PS et de l'UMP, qui veulent garder à Paris un Roland-Garros étriqué, de 13 hectares, tel qu'ils l'ont approuvé au Conseil de Paris.

Néanmoins, nous nous réjouissons de ce succès en attendant les résultats de la procédure d'appel engagée par la Ville.

François Douady
Vice-président

Claude Muyard
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

32 Avenue Georges-Mandel



Immeuble de rapport construit par l'architecte de la Sorbonne Henri-Paul Nénot (1853-1934) en 1893 à l'angle de la rue des Sablons : il manifeste l'opulence de la bourgeoisie à la Belle-Epoque.

Un pavillon rond occupe l'angle. Il est recouvert d'un dôme-boule à double étage, parsemé de lucarnes aux épaisses moulures. Deux bow-windows latéraux en pierre élargissent sa forme. Au premier étage, balustrades et balcons de pierre s'appuient sur de confortables consoles, tandis qu'au quatrième étage un balcon continu ceinture l'ensemble. Les baies y sont surmontées de pesants frontons où alternent arcs de cercle et chapeaux de gendarme.

36 Avenue Georges-Mandel

Immeuble de rapport à l'angle de la rue des Sablons, terminé en 1893 par Charles-Girault (1851-1933), grand prix de Rome et architecte du Petit-Palais. Cette construction est l'une des premières à utiliser des bow-windows en pierre, tout juste autorisés par la réglementation.

Ces derniers surplombent la marquise de l'édifice dont le portail s'entoure de deux colonnes en marbre moucheté. Sur la droite, apparaît plus discrètement une porte de service en marqueterie. Des guirlandes de fleurs et des nœuds de rubans ornent classiquement cette maison où Girault choisit d'habiter. L'ensemble, solidement composé et de bon aloi, génère cependant un sentiment de luxe lourd et légèrement ennuyeux.



43 Avenue Georges-Mandel

Hôtel de Polignac, siège de la fondation Singer-Polignac, construit par Henri Grandpierre en 1904 pour la princesse Edmond de Polignac, née Winnaretta-Singer, fille du célèbre industriel de la machine à coudre. Artiste, elle avait appris la peinture sous la direction de Jean-Louis Forain et trouva en son époux, premier prix de composition au conservatoire de Paris en 1865, le compagnon idéal pour partager son amour de la musique.



Les soirées musicales de la Princesse de Polignac sont restées célèbres : Fauré, Debussy, Ravel, Stravinsky entre autres s'y sont croisés. Proust y fut invité à partir de 1894 et leur consacra en 1903 une de ses chroniques du Figaro. Il s'en inspira aussi pour ses évocations des mercredis de Madame Verdurin, du personnage de Swann et de la mythique sonate de Vinteuil. Dès 1928, la princesse créa une fondation qui s'y installa après sa mort en 1943 (consulter le site www.singer-polignac.org pour les concerts et manifestations).

L'ensemble architectural, peu original, est la dernière demeure néo-classique construite sur l'avenue Georges-Mandel. Un escalier monumental orné de niches et de colonnes placées sous un dôme percé d'une ouverture zénithale mène à un ensemble de salons dont l'un est en rotonde avec une frise. Le rez-de-

chaussée est élevé sur un soubassement à refend et l'étage est couronné d'un toit-terrasse bordé d'une balustrade. Décor de pilastres ioniques.

L'intérêt de cet ensemble se trouve dans la décoration du salon de musique réalisée entre 1903 et 1911 par José Maria Sert et représentant Apollon sur son char.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

M E R C I

Je tiens à remercier personnellement les nombreux membres de XVI^e DEMAÎN qui ont généreusement donné pour la défense du bois de Boulogne fortement menacé par le projet d'extension de Roland-Garros.

Ainsi que nous vous en avons informés, nous avons engagé, avec de nombreuses et importantes associations locales et nationales et certaines associations de parents d'élèves, un certain nombre de recours devant les tribunaux.

Certaines associations ont conduit des actions très en amont, en particulier contre les délibérations du conseil de Paris qui avaient accordé à la Fédération Française de Tennis un droit d'occupation sur une vaste zone englobant le jardin botanique, les serres d'Auteuil et le stade Georges-Hébert. Dans son jugement du 28 février 2013, le Tribunal Administratif a annulé cette Convention d'Occupation du Domaine Public -CODP- en se fondant, en particulier, sur le caractère classé du sol du Jardin Botanique.

Ceci constitue une première et importante victoire. Mais le combat n'est pas terminé. La Ville et la FFT vont faire appel de ce jugement et proposeront une nouvelle convention. Cependant, nous avons gagné un temps précieux car les travaux seront retardés de plusieurs mois. Ainsi, s'ajoutant aux délais que nous avons déjà gagnés lors de la phase de « concertation », la FFT, qui a un besoin urgent d'agrandir le site de son tournoi du grand chelem,

sera sans doute amenée à réfléchir à d'autres possibilités d'extension.

La révision simplifiée du PLU pour la zone Roland-Garros est le deuxième verrou contre le projet. C'est, en effet, un préalable important pour permettre l'implantation du Centre National d'Entraînement sur le stade Georges-Hébert. La ville de Paris n'ayant pas encore répliqué au mémoire de notre avocat, la date d'audience n'est toujours pas fixée. On peut cependant penser que cette date sera proche car la Ville devrait accorder très prochainement le permis de construire.

D'autres permis de démolir et de construire sont en préparation et nous aurons encore besoin de votre soutien pour conduire toutes ces actions.

En vous renouvelant tous mes remerciements pour votre générosité, je puis vous assurer de mon engagement total, avec tous les membres de la Coordination, pour empêcher toute « modernisation » de Roland-Garros qui empiéterait sur les espaces verts, boisés ou classés de notre bel arrondissement.

Le Président
Marc Servel de Cosmi

P S : *Chèques à l'ordre de la « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne ». Les reçus fiscaux pour les dons effectués en 2013 seront envoyés en fin d'année.*

Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne
Créée le 27 mai 2004 - Agréée « environnement » le 2 juin 2008
Siège social : 79 boulevard de Montmorency - 75016 Paris
E-mail : cosmi.marc@orange.fr

À PROPOS DES CONSEILS DE QUARTIER

Faute d'avoir pu y assister, nous n'avons pas rendu compte de plusieurs conseils de quartier de l'année 2012, aussi bien ceux du printemps que ceux de fin d'année. Cela n'aurait pas beaucoup de sens, vu le temps écoulé, que l'on en fasse maintenant une relation détaillée. Parlons plutôt des problèmes qui reviennent comme des leitmotifs d'un conseil à l'autre.

D'abord, l'occupation induite de l'espace public

Ce phénomène prend des proportions inquiétantes. Les habitants déplorent bien sûr l'invasion des deux roues sur les trottoirs. Mais ils se plaignent aussi de plus en plus des commerces de toute nature (sandwicheries, fleuristes, terrasses de cafés, ...) qui grignotent insidieusement le terrain devant leurs devantures. De même, les chantiers qui neutralisent systématiquement l'espace jusque sur la chaussée, et ce pendant des mois, constituent une gêne (voire un danger) mal supportée par les habitants.

Face à ces désordres qui finiront, si l'on n'essaie pas d'y remédier, par ôter à la Ville beaucoup de son agrément, les services de la mairie du 16^e n'ont pas toujours les moyens d'agir. Les responsables signalent toutefois que la ville de Paris entame dans des zones tests une démarche de désencombrement de la voie publique par la suppression du mobilier urbain inutile. Les potelets, notamment, sont visés. C'est une vraie bonne nouvelle, si cette mesure est effectivement confirmée et généralisée à tous les arrondissements.

Autre sujet d'inquiétude, la sécurité des piétons

Les habitants ne se plaignent pas de problèmes d'agressions. Les vols à la tire ne sont évoqués qu'à propos de la ligne de bus 52 où des vide-goussets ont sévi jusqu'à la mise en place d'une surveillance de la ligne par la police.

Par contre, les habitants se plaignent beaucoup des stationnements abusifs qui ôtent toute visibilité et rendent dangereuse la traversée des piétons. Les sorties d'écoles, certains carrefours (Molitor/Boileau, Ranelagh/ Beauséjour) sont pointés du doigt. Autre sujet de préoccupation : les contre-allées dangereuses, car empruntées à vitesse excessive par les voitures. C'est le cas avenue Kléber où la mise en place de ralentisseurs devrait être envisagée.

La question qui fâche, la propreté dans Paris

C'est une longue récrimination. Pour beaucoup de parisiens, c'est un désastre auquel seuls quelques arrondissements ou parties d'arrondissements échappent. Dans un même

quartier, la situation varie d'ailleurs d'une rue à l'autre. L'incivilité est générale.

Les efforts et la rapidité de réaction du service de la propreté du 16^e, les actions de sensibilisation menées ne suffisent pas à renverser la tendance.

Dans la partie nord où les bureaux l'emportent sur l'habitat résidentiel, ce sont les mégots qui jonchent les trottoirs au pied des immeubles. Un courrier a été envoyé par la mairie aux cafés et restaurants pour les inciter à installer des cendriers en terrasses. Il faudrait que les sociétés soient sollicitées de la même manière. Des éteignoirs ont été fixés sur les corbeilles de rue. Il est trop tôt pour que l'on puisse dire si ce système est efficace.

Dans le 16^e sud, ce sont les pigeons qui sont dans le collimateur. La construction de pigeonniers n'a pas eu les effets attendus. La population des volatiles continue à croître avec l'aide de ceux qui les nourrissent. Le nettoyage de leurs fientes coûte cher : par exemple 20 000 euros par an au lycée J.B. Say pour nettoyer les bâtiments et leurs abords. Les amendes (35 €) ne sont pas dissuasives.

Même difficulté pour éduquer les propriétaires de chiens. On ne note pas d'amélioration significative malgré la bonne volonté de certains.

Enfin, dans un lieu très touristique comme le Trocadéro, on se heurte à un problème d'hygiène faute de toilettes publiques en nombre suffisant.

Seule lueur d'espoir dans ce laissez-aller général, les petits enfants d'une école du quartier, qui très consciencieusement un après-midi, pendant leur récréation, jetaient les déchets de leur goûter dans la poubelle du square.

En dernier lieu, rappelons qu'il faut faire le 3975 pour appeler le très efficace service des encombrants et que, pour les graffitis, ils sont nettoyés dans les dix jours après signalement aux services de la propreté de la mairie.

Enfin, les populations précaires

Beaucoup s'inquiètent des SDF de plus en plus nombreux, installés sur les bouches de chaleur ou les bancs publics, dans les aribus, les cabines téléphoniques ou sous les auvents d'immeubles. Dans le 16^e, un travail de fond est mené par l'adjoint au maire chargé des questions de solidarité, en liaison avec les associations venant en aide aux personnes en difficulté. Il ne faut pas hésiter à le contacter via le site internet de la mairie : www.mairie16.paris.fr.

Pour conclure sur les conseils de quartier, après des années de fonctionnement, il faut prendre acte du travail qu'ils ont réalisé avec les responsables de la Mairie.

ON NE DÉFENDRA JAMAIS ASSEZ LE PIÉTON PARISIEN

Nous avons déjà évoqué, à plusieurs reprises, les obstacles rencontrés par les piétons dans les rues de Paris.

Nous plaçons pour qu'on prenne mieux en compte ceux, de plus en plus nombreux, qui, en prenant le risque de circuler à pied, évitent la thrombose automobile dans la Capitale.

Malheureusement, l'espace urbain n'est pas extensible et la concurrence est forte avec les autres moyens de transport de surface, qu'ils soient motorisés ou non.

A cela s'ajoute la convoitise de toutes sortes d'intérêts, marchands ou non marchands, sur l'espace public. Elle s'exacerbe depuis quelques années.

Comme réponse à ce problème, la piétonisation est présentée par certains comme la solution. Dans son principe, il s'agit de rendre l'espace aux piétons. Mais ce n'est pas forcément la bonne réponse si elle s'accompagne d'une colonisation des anciens trottoirs par les terrasses de cafés. La principale nuisance étant alors le tapage nocturne qui rend la vie infernale aux riverains. Ces derniers ont alors bien du mal à faire entendre leur voix.

A l'occasion de la piétonisation envisagée d'une artère dans le quartier des Halles, voilà ce que dit Elizabeth Bourguinat, Présidente de l'association Accomplir :

« L'objectif, à mon avis, c'est d'achever de donner toute la largeur des trottoirs aux terrasses et de refouler les piétons sur la chaussée, sur le modèle Montorgueil qui va probablement s'étendre à de très nombreuses rues à l'avenir. C'est en contradiction totale avec l'esprit des rues piétonnes et des zones de rencontre puisque, dans toutes ces configurations, la chaussée est censée (en principe) être donnée en plus aux piétons et, non pas, à la place du trottoir... »

« ... La disparition des trottoirs, ou plutôt de la fonction "naturelle" des trottoirs est une évolution radicale qui est en train de se dérouler sous nos yeux sans qu'on mesure tout ce qu'elle signifie. ... J'y vois un signe du libéralisme croissant de notre société, au sens négatif du mot qui a bien d'autres sens positifs, ... car, mine de rien, les trottoirs sont privatisés pour faire du pognon et c'est l'espace gratuit de nos villes qui recule. »

PROJETS IMMOBILIERS

Citroën et Renault

XVI^e DEMAIN a récemment contacté le Président de Proximity, promoteur du programme immobilier (voir notre n° 140 de janvier 2012) qui va remplacer l'ancien garage Citroën de la rue de la Source.



La dépollution des hydrocarbures du terrain vient de se terminer après une fouille très profonde.

La construction va démarrer prochainement.

La fin des travaux est toujours prévue pour le milieu de l'année 2014 et un magasin Monoprix a bien signé un bail pour y exploiter un magasin.

La ville de Paris a imposé dans le permis de construire la conservation de l'ancienne façade. Elle sera, bien entendu, remise en état au cours des travaux

Nous avons contacté aussi la SODEARIF, promoteur de l'opération immobilière de l'ancien garage Renault, rue de la Pompe.



L'ensemble des pieux viennent d'être coulés et les travaux de superstructure vont commencer. Malgré une conjoncture immobilière déprimée, la commercialisation des logements se poursuit.

Les travaux d'une durée de deux ans et demi laissent espérer une mise en service du programme pour fin 2015. Se reporter à notre n° 140 de janvier 2012 pour une description du programme prévu.

A B R I B U S

Nouvelle génération

La RATP, dans le cadre de l'opération de modernisation « osmose », prévoit d'installer progressivement des abribus plus confortables, conçus comme des espaces publics multiservices. (http://www.ratp.fr/fr/ratp/r_65980/osmose-quelle-station-de-bus-pour-demain-/)

Deux stations expérimentales sont installées à la gare de Lyon (au début du boulevard Diderot) et à la Bastille (à l'angle du boulevard Henri IV).

Celle de la gare de Lyon repose sur un plancher d'environ 85 m² (dont 35 m² couverts) et comporte :

- 11 sièges abrités
- un distributeur de titres de transport
- une station de vélo à assistance électrique (cinq emplacements) pour les utilisateurs du quartier
- une borne WIFI pour rester connecté
- un espace bibliothèque pour lire sur le principe « je dépose un livre et j'en prends un »
- une borne « petites annonces classées » à consulter sur écran tactile
- deux écrans d'information transport en temps réel
- deux écrans d'information interactifs pour se repérer sur le réseau et dans le quartier

- un toit en verre chauffant pour communiquer une légère impression de chaleur par temps froid
- une ambiance lumineuse adaptée aux différents moments de la journée.

Sont également prévus :

- un défibrillateur
- un espace commerce situé à l'arrière de l'abri pour acheter un sandwich, un café, une boisson...



Si ce concept plaît, il pourra se généraliser, mais il faut remarquer que, compte tenu de la surface nécessaire, ces nouveaux abribus ne pourront être mis en place que là où les trottoirs sont larges ! Peut-être y aura-t-il d'autres versions pour les trottoirs étroits ?

EXPOSITION PARIS EN 3D

C'est la plus grande maquette numérique du monde. A travers 1 000 documents d'archives, photos, cartes, plans et films, Paris Métropole 2020 présente la capitale de demain. Une exposition en deux et trois dimensions, à découvrir au Pavillon de l'Arsenal (4^e) 21 bd Morland (4^e). www.parismetropole2020.com

SITE INTERNET de XVI^e DEMAIN

Notre site sera prochainement opérationnel. Vous pouvez y accéder fin avril par www.16emedemain.fr. Nous continuerons à améliorer l'organisation au cours de l'année, notamment sa lisibilité sur tablette. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos conseils.

AUGMENTATION DE LA TAXE DE BALAYAGE

Pourquoi nos rues ne sont-elles pas plus propres ?

Peut-être la revalorisation de la taxe de balayage au 1^{er} janvier 2012 vous a-t-elle échappée ? Il semblerait que nombre de propriétaires ignorent qu'ils la paient. Et d'ailleurs, à quoi sert-elle ? Un petit rappel historique s'impose ...

Instituée à Paris en 1873, la taxe de balayage est due par chaque propriétaire d'immeuble riverain de la voie publique. Elle s'applique à la surface bordant la façade, sur une largeur égale à la moitié de la voie et limitée à six mètres au plus. Depuis 1878, huit catégories étaient définies, dont la tarification annuelle s'échelonnait en 2011 entre 1,17 €/m² et 9,22 €/m².

A priori, la répartition de cette taxe ne correspondait plus à aucune réalité de terrain : des écarts importants existaient entre arrondissements, voire au sein d'un même arrondissement (un immeuble d'angle relevait parfois de deux catégories différentes), sans lien visible avec la fréquentation des voies, leur propreté ou les prestations de nettoyage effectuées.

Suite à des modifications législatives en 2010, la collectivité parisienne a choisi de fusionner les différentes catégories pour ne conserver que le seul et unique tarif de 9,22 €/m² pour l'ensemble de ses voies de circulation, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Pourquoi donc le tarif le plus élevé a-t-il été retenu, plutôt qu'un taux moyen assurant le même revenu ? La Ville avance que, dans l'attente de la réforme à venir, la taxe n'avait pas fait l'objet de la revalorisation quinquennale prévue en 2009, qu'il ne paraissait pas légitime de baisser substantiellement le tarif de la catégorie supérieure et surtout que l'opération de balayage reste très largement déficitaire (un coût de 199 M€ en 2010 pour un revenu de 74 M€).

L'impact annuel pour les redevables est variable et estimé à 26 € en moyenne. La Ville et le Département de Paris sont les principaux contributeurs, ainsi que l'Etat et les grandes sociétés qui disposent d'un patrimoine immobilier important.

Au total, le produit de la taxe attendu pour 2012 sera majoré de 30 M€ et porté à 104 M€.

La loi impose à la ville de Paris d'affecter la recette de la taxe de balayage aux dépenses occasionnées par les prestations de nettoyage des voies parisiennes livrées à la circulation publique. Le budget de la Ville indique bien les recettes prévisionnelles de la taxe ; mais il faudra attendre le compte administratif 2012, qui sera mis en ligne en juin, pour valider le montant des dépenses affectées à la propreté urbaine.

Dans tous les cas, cette augmentation de la taxe de balayage ne rendra malheureusement pas nos rues plus propres. Mais que faire alors ? Une campagne de sensibilisation par la Ville est actuellement déclinée dans chaque arrondissement. Par ailleurs, un contrat « d'objectif propreté » permettra d'optimiser l'efficacité des moyens de nettoyage en ciblant des objectifs définis localement. La réussite de cette démarche restera cependant largement conditionnée à la participation et à l'adhésion des habitants eux-mêmes.

En attendant des jours meilleurs, qui passeront peut-être par une remise en question des opérations de nettoyage et de leur efficacité, nous vous proposons une solution simple et gratuite : pour des rues plus propres, salissons moins !
Avis à la population...



Nous pouvons faire le maximum, mais pas l'impossible

Pour plus de renseignements sur la taxe de balayage, rendez-vous sur le site :

www.paris.fr/pratique/taxes-impots/taxe-de-balayage/rub_195_stand_3145_port_10637 ou contactez la cellule taxe de balayage à la Direction des Finances de la Mairie de Paris.

LA PETITE CEINTURE

Des projets inquiétants, car imprécis

Infrastructure ferroviaire, longue de 32 km, la petite ceinture fait le tour de Paris à l'intérieur du boulevard de Maréchaux. Quinze gares restent sur les trente et une initiales. Mise pleinement en service en 1869, elle reliait les gares parisiennes et servait tant au fret qu'au transport de passagers. Elle est aujourd'hui propriété du Réseau Ferré de France (RFF).

Suite à l'arrêt du trafic, la petite ceinture est inutilisée depuis de nombreuses années et apparaît comme un endroit abandonné pour certains et préservé pour d'autres.

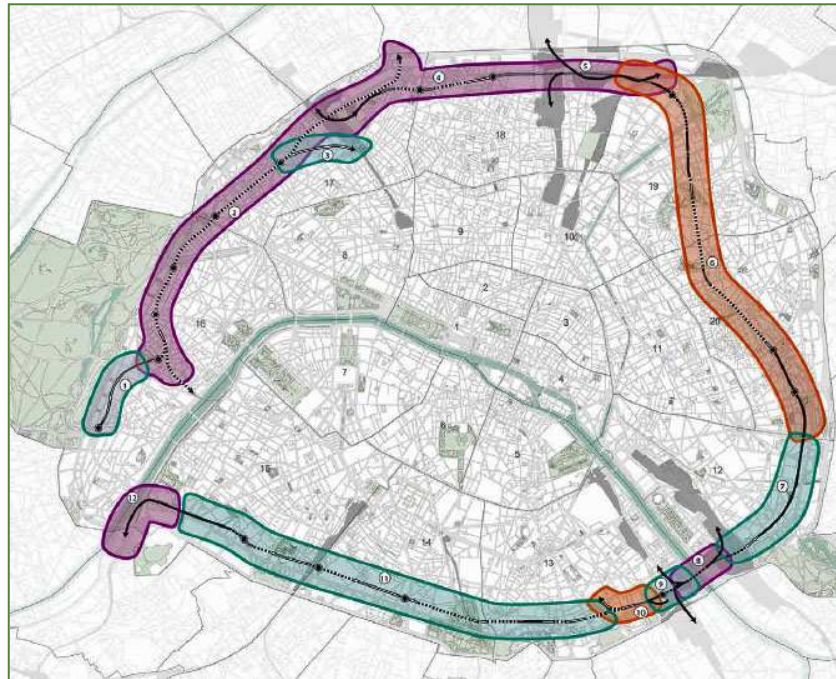
La configuration de la petite ceinture tout autour de Paris est diverse : 60 % de l'infrastructure est à l'air libre (en tranchée, à niveau ou aérien) et 40 % en souterrain (tranchée couverte ou tunnel).

Elle n'a que peu changé et, mis à part quelques aménagements des voies à l'air libre en jardins partagés ou en sentier nature, la végétation s'est développée de façon sauvage, véritable réserve de faune et de flore en milieu urbain dense.

Des opérations d'aménagement ont pu être créées aux abords, respectant cependant, du fait de sa vocation ferroviaire, les règles de construction du protocole-cadre de 2006 entre RFF et la Ville de Paris : 2 mètres de l'emprise ferroviaire + 2 mètres pour un bâti avec ouvertures secondaires ou 6 mètres avec des ouvertures principales.

Ce protocole-cadre, encadrant les évolutions de la petite ceinture, est arrivé à échéance en juin 2011 et a été prolongé de deux ans, le temps de la concertation entre RFF et la ville de Paris et de la réalisation d'une étude prospective menée par l'APUR (Atelier

Parisien d'Urbanisme). Le but consiste à redéfinir le rôle de la petite ceinture dans la Ville et de faire des propositions quant à son évolution.



De cette étude, il ressort que la petite ceinture pourrait être divisée en trois parties, correspondant à trois usages distincts : une vocation ferroviaire inchangée à l'ouest et au nord, une ligne de tramway à l'Est et une promenade paysagère au Sud.

En violet, les secteurs dont la vocation ferroviaire serait maintenue :

- à l'Ouest, le tronçon emprunté par le RER C (Boulinvilliers - Porte de Saint-Ouen)
- au Nord le tronçon Batignolles - gare du nord ainsi que celui reliant les gares du Nord et de l'Est
- au Sud le tronçon gare de Lyon - gare d'Austerlitz.

En orange, les secteurs dont la vocation transports légers serait envisagée (fret et/ou voyageurs) : à l'Est le tronçon Evangile - cours de Vincennes.

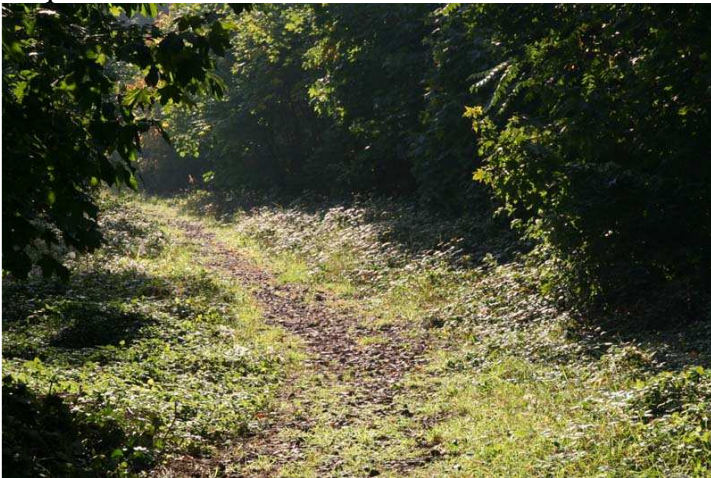
En bleu, les secteurs dont la mutation urbaine est ou serait envisagée (préservation de la biodiversité et/ou aménagement urbain) :

- sentier nature PC 16
- tranchée ouverte Pereire (entre rue de Neuville et Pont-Cardinet)
- cours de Vincennes - Charenton
- secteur Paris-rive-gauche
- petite ceinture Sud (13^e, 14^e et 15^e arrondissements).

Les projets présentés pour ces espaces sont imprécis ou ne tiennent pas compte de l'évolution de l'environnement.

Par exemple, le tronçon Sud aurait pu faire l'objet d'une réflexion sur les transports quand on prend en compte les projets d'aménagement du 15^e arrondissement où près de 10 000 personnes vont bientôt arriver sur le nouveau site du ministère de la Défense à Balard et de la tour Triangle à la porte de Versailles.

La remise en service ferroviaire du tronçon Est, avec le passage du tramway, apparaît peu probable quand on lit ce qui en est dit sur le site de la ville de Paris.



Ou encore, la volonté de préserver la biodiversité est certes louable, mais l'exemple du sentier nature du 16^e

est loin d'être satisfaisant. Encaissé, laissé quelque peu à l'abandon, il ressemble plus à un coupe-gorge qu'à un sentier de promenade tranquille.

Il semble que l'emprise dégagée par la mutation urbaine de certains espaces de la petite ceinture intéresse surtout la ville de Paris pour la réalisation de projets immobiliers.

Heureusement, le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), voté le 25 octobre 2012 par le Conseil Régional, spécifie : « *La Petite Ceinture mérite de conserver sa vocation fret. Pour ce faire, tout autre aménagement devra être réversible et précaire.* »

Une concertation a eu lieu sous l'égide d'Anne Hidalgo. Les Parisiens ont été invités à s'exprimer sur l'avenir de la petite ceinture en contribuant au débat en ligne, en participant à dix réunions-ateliers thématiques dans neuf arrondissements. Une restitution des 2 435 contributions a été rendue publique le 14 février.

Parmi elles, il y a les partisans d'espace de nature, de l'agriculture de proximité ou de nouvelles voies de déplacement en mode doux, non polluant...

Un bilan de la concertation sera réalisé prochainement.

En conclusion, beaucoup d'interrogations sur ces projets et une concertation qui risque de rester lettre morte comme d'habitude.

COURRIER DES LECTEURS

11 rue François-Millet (PVP de janvier 2013)

En réponse à la question de Mme Talmon sur les fontes Guimard : En effet, ce sont bien les fonderies de Saint-Dizier qui les ont produites et sont depositaires de ses modèles.

Terrain vague rue Henri-Heine

Réponse de la mairie du 16^e :

« Le propriétaire est la SCI Jasmin dont les parts sont détenues par Raffit El Assad, oncle de Bachar El Assad, en dissidence du pouvoir syrien et exilé en Europe depuis les années 80.

« Il n'y a à ce jour plus aucun permis de construire valide pour une construction sur la parcelle. Le permis, délivré en 2006 pour la construction d'une résidence de tourisme, est périmé.

« Suite à nos actions (et pressions), le propriétaire a fini par reprendre en main la parcelle. Un nettoyage a été assuré et une nouvelle clôture a été posée. Le terrain fait depuis lors l'objet d'une surveillance et d'un entretien réguliers.

Nous devons rencontrer les représentants du propriétaire dans les prochaines semaines afin de connaître ses intentions. »

Lettre du député-maire

« J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de « La Lettre de XVI^e DEMAIN » que vous avez l'amabilité de m'adresser chaque mois.

« Je tenais à vous informer que je souhaite au titre de l'année 2013 mener une grande réflexion sur l'avenir du Bois de Boulogne.

« Tout d'abord, au travers de mon journal " 16 ", j'ai lancé une consultation des lecteurs sur leur vision du Bois de Boulogne à l'horizon de 2020.

« J'ai également installé une urne dans le hall d'accueil de la Mairie du 16^e afin de recueillir les suggestions des habitants à ce sujet.

« Par ailleurs, au printemps sera organisé un CICA consacré au Bois de Boulogne.

« Bien entendu, je compte sur XVI^e DEMAIN comme sur la Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne pour prendre pleinement leur place dans ce processus. »

Nous apprenons que l'ordre du jour pour la réunion du prochain CICA du 8 avril concerne « les rythmes scolaires », comprenez qui pourra !

EXTENSION DE ROLAND-GARROS

Annulation de la délibération du Conseil de Paris

Communiqué de presse

Le tribunal administratif de Paris annule la délibération en date des 11 et 12 juillet 2011 par laquelle le conseil de Paris a autorisé le maire de Paris à signer une convention avec la Fédération Française de Tennis afin de permettre à cette dernière d'exploiter, d'étendre et de rénover le site du stade Roland-Garros.

Après avoir admis l'intérêt à agir des associations de riverains requérantes, le Tribunal a estimé que cette délibération était illégale au double motif que l'information des conseillers de Paris lors du vote de la délibération n'avait pas été suffisante et que le taux de la redevance versée à la ville de Paris en application de la convention était manifestement trop faible au regard des avantages de toute nature consentis à la Fédération Française de Tennis.

Le Tribunal estime, d'une part, que le maire de Paris aurait dû informer les élus du conseil de Paris, dans l'exposé des motifs de la délibération attaquée, de l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du sol du jardin des serres d'Auteuil, ainsi que de l'atteinte susceptible de lui être portée par le programme d'investissements envisagé par la Fédération française de tennis. En effet, ce programme prévoit, notamment, la construction sur la parcelle concédée d'un court de tennis de 4 950 places.

Ainsi que l'a relevé le tribunal, la réalisation des travaux envisagés sur ce monument protégé implique au préalable la mise en œuvre d'une procédure de radiation partielle du sol du jardin de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Si cette procédure n'aboutissait pas, cela obligerait la ville à verser à la fédération une importante indemnité.

Le Tribunal estime ainsi que l'information fournie aux conseillers de Paris lors du vote de la délibération des 11 et 12 juillet 2011 n'a pas été suffisamment claire, précise et complète pour leur permettre de se prononcer en toute connaissance de cause. Elle méconnaît ainsi les dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Le Tribunal considère, d'autre part, que le taux de la redevance due à la ville de Paris, déterminé par la convention en fonction du chiffre d'affaires de la Fédération Française de Tennis, est manifestement insuffisant au regard des avantages de toute nature consentis à cette dernière. Après avoir relevé, en s'appuyant notamment sur un rapport de l'Inspection générale de la ville de Paris de 2008, que le taux de redevance fixé par la précédente convention conclue entre la Fédération Française de Tennis et la Ville, était nettement sous-évalué, le Tribunal juge que ce taux n'a pas été suffisamment réévalué compte tenu des avantages substantiels consentis à la fédération par la nouvelle convention.

En effet, cette dernière porte sur une durée de quatre-vingt-dix-neuf-ans, exceptionnellement longue pour une convention d'occupation domaniale. Elle étend également de façon significative la surface de l'emprise concédée à la fédération, qui inclut désormais une partie du jardin des serres d'Auteuil et du stade Hébert, et ce sans contrepartie financière suffisante. Enfin, elle fait peser sur la ville de Paris un risque financier important et inhabituel dans ce type de contrat.

Compte tenu de l'annulation ainsi prononcée, le Tribunal enjoint à la ville de Paris de procéder à la résiliation de la convention dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

Tribunal Administratif de Paris, 28 février 2013, Association du Quartier du Parc des Princes pour la Sauvegarde de ses caractéristiques et association Boulogne patrimoine, n° 12007877.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Daniel Mortgat et Philippe Porté

PHOTOS : F. Douady, F. Manoncourt, C. Muyard et P. Porté, mairie de Paris.

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris